



FIDUCIAL AUDIT

65, rue Emile ROUX

CS 70 041

29 801 BREST CEDEX 9

Tél. 02 98 47 98 47

Fax 02 98 47 93 00

**COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
DE LA LIGUE NATIONALE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER**
Association Loi 1901

425, rue Jeanne CHAUVIN
29 200 BREST

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER**

Association Loi 1901

425, rue Jeanne CHAUVIN

29 200 BREST

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- Convention conclue avec l'association des Registres des Tumeurs Digestives du FINISTERE

Conseil d'administration 11 décembre 2025

▪ Personnes intéressées :

Monsieur Michel ROBASZKIEWICZ, Président du Comité Départemental du Finistère de la Ligue Nationale Française contre le cancer et administrateur du Registre des Tumeurs Digestives du Finistère.

Monsieur Yvon FOLL, Secrétaire Général du Comité Départemental du Finistère de la Ligue Nationale Française contre le cancer et trésorier du Registre des Tumeurs Digestives du Finistère.

Monsieur Jean Pierre MINOT, Administrateur du Comité Départemental du Finistère de la Ligue Nationale Française contre le cancer et secrétaire du Registre des Tumeurs Digestives du Finistère.

▪ Objet :

Allocation d'une subvention de fonctionnement tel qu'il est prévu par la convention conclue entre le Comité Départemental du Finistère et le Registre des Tumeurs Digestives du Finistère.

▪ Modalités :

Subvention de fonctionnement allouée : 40 000 €.

Convention conclue avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Bretagne

▪ Personne intéressée :

Monsieur Michel ROBASZKIEWICZ, Président du Comité Départemental du Finistère de la Ligue Nationale Française contre le cancer et administrateur du CRCDC Bretagne.

Objet :

Par bail en date du 09 avril 2025 conclu pour une durée de 9 années, le Centre Régional de coordination des dépistages des Cancers de Bretagne loue auprès du Comité Départemental du Finistère de la Ligue Nationale Française contre le Cancer des locaux professionnels situés au 425, rue Jeanne CHAUVIN. Ce bail est consenti moyennant un loyer annuel de 57 000 euros assorti d'une clause de révision.

▪ **Modalités :**

Loyers encaissés par le CD 29 : 40 714 €.

Fait à GOUESNOU, le 16 avril 2026

Le commissaire aux comptes

FIDAUDIT

Jérôme PERNES

Associé